

Boccat gr. r. 3.
x. 52.

Le premier Du livre De Marmillion entre mes mains est un fait qui il y a quelques années ont été complètement insignifiant, mais aujourd'hui d'une haute importance. Il me stupéfie moi-même de savoir si le libret sera la propriété hypothécaire Du maître qui a fait des avances au conjugué et pris inscription pour le montant Du soldé, c'est-à-dire si le maître créancier doit rester maître Du livre De son Débiteur?

Cette question si simple s'est considérablement compliquée depuis quelques mois par l'intervention De M. le procureur Duroi qui est allé jusqu'à faire inscrire un maître pour être simplement obstiné à vouloir rester maître Du livre sans cependant le remettre moyennant rien à tous les maîtres qui successivement occuperaient le conjugué jusqu'à entière libération De sa Dette.

En restant maître Du livre le maître créancier possède la seule arme possible pour exercer contrainte, c'est aussi le seul moyen de suivre autant que faire se peut, les traces Du Débiteur malgré les précautions Du libret. combien

La preuve se voit-on D. Conjugué échapper aux recherches de celui qui trouve sans difficulté l'out inscription sur leur libret #
de vendre à 1/2
et souvent aux 1/3
de perdre des
circonstances
compagnon
insultes du débiteur

garanties. Dans la possession Du libret; que serait-ce sans l'autorité judiciaire. ^{favoriser} ~~autoriser~~ le Conjugué endetté à faire délivrer son libret? ce serait un Dédale D'angles

pourvu

Desespérant à cette enseigne que nul maître n'oserait avancer une centime, quelques soient les besoins D'un ouvrier probe et malheureux, en cas de maladie il n'aurait qu'un D. Chaumay Oh! alors, je n'ose pas prévoir ce que pourrait susciter les pensées Du désespoir d'un artisan jeune et vigoureux.

Sans cesse les flatteurs, les endormeurs de la classe ouvrière se montrent prodigues de mots grandioses, de vaines exclamations sur la dignité d'homme. Oh bien, le libret tel qu'il est il est considéré jusqu'à aujourd'hui métamorphose

Nota C^o Boccat, gr. r. 3.
and from the present Diabla
Livre de faire conjugué. A. 52 p.

à M. Valnet Montpeysson r. St. Elisabeth, 2. St. Julien - Guillemin
La main d'œuvre en une propriété foncière, sur laquelle on
peut prêter avec une sécurité vraiment hypothécaire vraiment
sur le 5^e partie de travail futur. Voilà une véritable faveur,
une vraie dignité pour le travail, hors de là le travail serait
dépouillé d'une immense prérogative, et si l'on était en
même le moyen d'apaiser le recouvrement de ses avances, ce
serait conséquemment donner à l'ouvrier la faveur apparente
de se soustraire à ses devoirs et de priver de la faveur réelle d'un
Credet précieux dans des moments malheureux.

au moment où l'on parle comme on le parle sur l'organisation
du travail ou mettez le comble à l'orgueil et à l'insubordination.
Quoi! un maître se montre obligamment le bienfaiteur de son ouvrier
en lui laissant la route il serait exposé à ne recueillir que l'ingratitude.
Si lors plus de confiance, plus de commisération. Là où il n'y
aura plus de sécurité et par plus d'obligation à se montrer
reconnaisant. En somme, le Compagnon a besoin de
conservé son droit à l'obligation du maître, comme le
dernier a besoin de jouir de toute la sécurité désirable.

Il faut donc laisser les choses telles que l'on
envisage le grand homme, ce homme compétent sur la
matière qui a vu servir en réflexion en présence
de leur propre ouvrier et au bruit qui vient de leurs
propres métiers, voilà mon cher collègue, comme
j'aurai votre détermination à rester naïve de livres,
C'est tout avec une conviction bien arrêtée que je me suis
chargé d'en conférer avec M. le président et mes
autres collègues, en attendant un résultat conforme
à la raison au bon droit et à la morale publique.

Signé Chomier



P.S. J'ai vu le 1^{er} volume de l'ouvrage de M^{rs} Bertholon sous
le même garou et que celui mentionné dans le précédent
a été écrit à Lyon le 19. 8. 1845. Le susdit ouvrage est
délivré sur l'attestation de M^{rs} Richard rue de la Fosse 11.

1 2^o J'ai vu le 3^e volume de M^{rs} Bertholon (brevet)
le 16 octobre 1845



Faint handwritten notes and bleed-through from the reverse side of the page.

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

167

Monmouth
New Jersey

